

La censure : arme des régimes totalitaires



Les observateurs.ch est un site de réinformation suisse qui dénonce régulièrement la censure. Anne Lauwaert y a publié le 18 juin dernier un article qui prend la défense de notre ami Pierre Cassen, fondateur de *Riposte laïque*, et de *Ri7*, professeur de dessin exécutant des caricatures qu'elle signe, comme celle d'Anne Hidalgo en « lèche-babouches »...


Cela, à l'occasion de la plainte déposée par Bernard Cazeneuve le 29 octobre 2015 pour « injure à une personne dépositaire de l'autorité publique ».

L'objet de la plainte est un dessin illustrant un article de Caroline Alamachère mis en ligne le 20 juin 2015.

Le juge rapporteur présente le dossier et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne manque pas de munitions ! En effet l'auteur de l'article, Caroline Alamachère, a fait l'objet d'une enquête de police, Pierre Cassen a subi une perquisition musclée au cours de laquelle son ordinateur a été saisi et Ri7 a elle-aussi été interrogée !

L'article en cause reprochait à Bernard Cazeneuve des entorses faites à la loi de 1905 sur la laïcité et des déclarations publiques jugées beaucoup trop complaisantes à l'égard de l'idéologie islamiste.

D'où le titre : « Lèche-babouches : Cazeneuve champion toutes catégories ».

 L'avocat de Pierre Cassen plaide des incohérences comme le fait que des caricatures autrement insultantes pour des personnalités politiques n'ont jamais été sanctionnées, comme celle du caricaturiste Large, publiée par un journal de gauche, présentant Marine Le Pen, « salope fascisante », et

Nicolas Sarkozy dans une position... disons délicate !

Seul Cazeneuve, ministre islamo-compatible, a usé de sa position pour lancer une enquête de police et mobiliser la justice. En fait, le ministre lance une fatwa pour une caricature publiée par Riposte laïque, comme d'autres islamistes l'avaient fait pour les caricatures de Mahomet par Charlie Hebdo.

Le jugement a eu lieu le 14 juin dernier. Le tribunal, bien embarrassé, a reporté sa décision au mois d'octobre.

Marc Le Stahler

Article complet :

<https://www.minurne.org/billets/20936>